

# RGPD – Conformité et sécurité des traitements de données de santé

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Type de formation :** Formation continue

**Éligible au CPF :** Non

**Domaine :** Management du SI

**Action collective :** Non

**Filière :** Management SI

**Rubrique :** RGPD - La gouvernance des données personnelles

**Code de formation :** P-CSTDS

## € Tarifs

**Prix public :** 1890 €

### Tarif & financement :

Nous vous accompagnons pour trouver la meilleure solution de financement parmi les suivantes :

**Le plan de développement des compétences de votre entreprise :** rapprochez-vous de votre service RH.

**Le dispositif FNE-Formation.**

**L'OPCO** (opérateurs de compétences) de votre entreprise.

**France Travail:** sous réserve de l'acceptation de votre dossier par votre conseiller Pôle Emploi.

**CPF -MonCompteFormation**

Contactez nous pour plus d'information : [contact@aston-institut.com](mailto:contact@aston-institut.com)

## PRÉSENTATION

### Objectifs & compétences

Comprendre les exigences concernant les traitements de données de santé Acquérir les compétences juridiques, organisationnelles et techniques nécessaires pour mettre en conformité les traitements de données de santé Connaître les bonnes pratiques

### Public visé

DPO du secteur de la santé et toute personne dont la mission est d'assurer le respect de la protection des données personnelles de santé au sein de son organisation (établissements de santé, hébergeurs de données de santé, professions paramédicales, assurances,...)

### Pré-requis

Avoir une bonne connaissance du RGPD de la loi Informatique et Libertés modifiée

## 📍 Lieux & Horaires

**Durée :** 7 heures

**Délai d'accès :** Jusqu'à 8 jours avant le début de la formation, sous condition d'un dossier d'inscription complet

## PROGRAMME

### DÉFINITIONS, CHAMP D'APPLICATION ET RESPONSABILITÉS

Introduction et rappel historique  
Le RGPD vision synthétique  
Définitions dans le domaine de la santé  
Les formalités Les AIPD  
Le registre Synthèse

### LA GOUVERNANCE

Le DPO / DPD L'organisation l'articulation avec les autres acteurs  
Les référentiels  
La sous-traitance et les agréments HDS

### LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Introduction  
- Les principes fondamentaux précisés dans les textes Le principe de licéité et de loyauté des traitements / consentement  
Le principe de finalité  
Le principe de pertinence et d'adéquation des données à la finalité poursuivie  
Le principe de conservation limitée des données  
Le principe de sécurité et de confidentialité des données L'AIPD  
Les droits des personnes

### LES EXIGENCES RELATIVES À L'ENCADREMENT DES TRAITEMENTS AYANT POUR OBJET LA RECHERCHE, L'ÉTUDE OU L'ÉVALUATION

Principes et définitions  
Le régime de formalités préalables applicables aux traitements ayant pour objet la

## 📅 Prochaines sessions

Consultez-nous pour les prochaines sessions.

recherche, l'étude ou l'évaluation

Le dossier à présenter à la CNIL

Les conditions de mise en oeuvre des traitements de recherche, étude ou évaluation

Les méthodologies de référence : MR-001, MR-002, MR-003, MR-004, MR-005 et MR-006 Les droits des personnes qui participent à une recherche ou une évaluation Les dérogations

## MODALITÉS

### Modalités

**Modalités :** en présentiel, distanciel ou mixte . Toutes les formations sont en présentiel par défaut mais les salles sont équipées pour faire de l'hybride. – Horaires de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 soit 7H – Intra et Inter entreprise.

**Pédagogie :** essentiellement participative et ludique, centrée sur l'expérience, l'immersion et la mise en pratique. Alternance d'apports théoriques et d'outils pratiques.

**Ressources techniques et pédagogiques :** Support de formation au format PDF ou PPT Ordinateur, vidéoprojecteur, Tableau blanc, Visioconférence : Cisco Webex / Teams / Zoom.

**Pendant la formation :** mises en situation, autodiagnosics, travail individuel ou en sous-groupe sur des cas réels.

### Méthode

**Fin de formation :** entretien individuel.

**Satisfaction des participants :** questionnaire de satisfaction réalisé en fin de formation.

**Assiduité :** certificat de réalisation.

**Validations des acquis :** grille d'évaluation des acquis établie par le formateur en fin de formation.